



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-083

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

RAPPORT 2021 POLITIQUE DE LA VILLE.

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Adjointe au Maire en charge de la solidarité et de la cohésion sociale intergénérationnelle, explique que la Ville de Torcy est signataire d'un Contrat de Ville 2015/2020, prorogé jusqu'en 2022, mis en place sur le territoire communautaire et dont la Communauté Urbaine Creusot Montceau assure le pilotage administratif et apporte l'ingénierie nécessaire à l'animation du dispositif.

En outre, la Ville de Torcy est astreinte d'établir chaque année un rapport sur la politique de la ville, à faire acter par son assemblée délibérante.

Celui-ci se compose en deux parties :

- Une première, ayant trait au fonctionnement général du contrat : objectifs, pilotage, coordination, appel à projets, déclinaison des actions retenues par pilier, engagements financiers ;
- Une seconde relative au bilan de la charte qualité de service.

Après reprise des éléments du rapport, l'ensemble du document, joint en annexe, doit recevoir la validation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022, dont la Ville de Torcy est signataire,



Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Adjointe au Maire en charge de la solidarité et de la cohésion sociale intergénérationnelle, et sur son invitation,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le rapport 2021 de la politique de la ville tel qu'il a été présenté,

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 23 DEC. 2022
et publié, affiché ou
notifié le 23 DEC. 2022
le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe PIGEAU